

Le 24 avril 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 2 avril 2026

de la Ville de Saint-Malo

- 1 - Délégations du conseil municipal au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est ce qu'il y a des observations ou des questions ? Oui, M. GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Une question, dans la présentation, il y a une citation qui dit que le maire doit rendre compte à « chacune des réunions obligatoires » et dans les considérants, c'est transformé à « chacune des réunions ». Je ne comprends pas bien.

M. Gilles LURTON :

Pour moi, c'est à chaque conseil municipal.

M. Alain GUILLARD :

Si on pouvait le faire apparaître comme décision explicite parce qu'en fait c'est juste dans les considérants.

M. Gilles LURTON :

Les réunions obligatoires, c'est trois ou quatre réunions par an, les conseils municipaux annuels toutes les cinq semaines. Donc vous l'aurez beaucoup plus souvent avec les conseils municipaux.

M. Alain GUILLARD :

Je comprends bien, mais je veux dire, rien ne l'impose là. C'est juste que quand vous indiquez quelque chose dans les considérants, c'est se référer à une loi, un règlement, là, en fait, ce n'est pas tout à fait le cas. C'est pour cela que j'ai interrogé, ce n'est pas sur la pratique, mais sur l'application effective de cette règle-là.

M. Gilles LURTON :

Très bien, Monsieur PERRIN demande la parole.

M. Guillaume PERRIN :

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, je lis à la page 5 du dossier de séance l'engagement qui sera pris suite au vote de la délibération par le Conseil municipal puisqu'il précise que les décisions prises en application de la présente délégation seront communiquées aux membres du Conseil municipal à l'appui de l'ordre du jour de chaque séance. Donc, qu'elles soient obligatoires ou pas, dès que le conseil municipal est réuni, l'engagement est pris par le maire dans le cadre de cette délibération, de communiquer les décisions prises dans l'intervalle précédent, comme on le pratique, comme j'ai constaté que c'était pratiqué pendant toute la mandature précédente.

M. Gilles LURTON :

Il en sera fait de même pendant cette mandature.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

- 2 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie

Monsieur Nicolas BELLOIR rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 3 - Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégations de service public et de concessions

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- - - - -

- 4 - Fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Nous allons donc pouvoir fixer à huit le nombre de membres élus du conseil municipal appelés à siéger pour la durée de leur mandat au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et procéder à l'élection des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Je fais un appel à candidature.

J'ai reçu la candidature de la liste de la majorité municipale composée par :

1/ Pierrette TRONEL

2/ Marie BURGALETA-BOUVIER

3/ Guillaume PERRIN

4/ Pascale ESNEU MAHEU

5/ Caroline CRANCE

6/ Céline DRENO

7/ Arthur BUSNEL

8/ Abel KINIE

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Carole LE BECHEC :

Vous voulez dire de la minorité ?

M. Gilles LURTON :

Oui, j'imagine.

M. Pascal DREANO-DELALE :

Bonjour, je me présente à la candidature pour siéger au sein du Conseil communal d'action sociale.

M. Gilles LURTON :

Très bien, on appellera votre candidature Groupe Nouveau Cap, cité audacieuse et participative. Cela vous convient ?

Parce qu'on ne va pas écrire sur les bulletins la liste des noms, on va afficher les noms sur les écrans.

Mme Thidalack ABHAY :

Je me présente aussi pour la liste Malouin je suis.

M. Gilles LURTON :

Très bien. Y a-t-il d'autres candidats ? M. GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

Également.

M. Gilles LURTON :

Nous avons une candidature Groupe Nouveau Cap, cité audacieuse et participative, une candidature Malouin. Je suis et une candidature Voies communes Saint-Malo.

Si vous voulez bien, on va mettre ces trois noms sur les bulletins et le nom Majorité municipale. J'appellerai les personnes une par une pour qu'elles viennent voter.

Je vous propose de désigner deux assesseurs, à savoir Mme DE GERARD et M. BUSNEL, qui vont se charger, avec la secrétaire de séance du contrôle de l'élection et du dépouillement.

Le service Assemblée va maintenant vous distribuer les bulletins correspondants et les enveloppes pour vous permettre de voter.

Parallèlement, les noms des candidats de chaque liste vont s'afficher sur les écrans.

Sont candidats :

Liste A : Majorité Municipale

- Mme Pierrette TRONEL
- Mme Marie BURGALETA-BOUVIER
- M. Guillaume PERRIN
- Mme Pascale ESNEU-MAHEU
- Mme Caroline CRANCE
- Mme Céline DRENO
- M. Arthur BUSNEL
- M. Abel KINIE

Liste B : Nouveau Cap cité Audacieuse & Participative !

- M. Pascal DREANO-DELALE

Liste C : Malouin je suis

- Mme Thidalack ABHAY

Liste D : Voies communes Saint-Malo

- M. Alain GUILLARD

Madame LEPINETTE, Madame DE GERARD et Monsieur BUSNEL se déplacent derrière la table, au centre de la salle.

A l'appel de leur nom par M. le Maire, les Elus se présentent devant l'urne pour voter. La DAGJ complète la feuille des résultats avec la répartition des sièges.

Dépouillement

Annonce du résultat par Monsieur le Maire.

M. Gilles LURTON :

Nombre de votants : 43

Blancs/Abstentions/Nuls : 0

Sièges à pourvoir : 8

Suffrage obtenu Liste Majorité municipale : 33

Suffrage obtenu Liste Nouveau Cap cité Audacieuse & Participative ! : 4

Suffrage obtenu Liste Malouin je suis : 3

Suffrage obtenu Liste Voies communes Saint-Malo : 3

Suffrages total exprimés : 43

Quotient Electoral (Suffrages total exprimés/nombre de siège à pourvoir) :

$43 / 8 = 5,375$

L'attribution des sièges se fait en divisant le nombre de voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral, arrondi à l'inférieur :

Liste A : $33/5,375 = 6$ sièges

Liste B : $4/5,375 = 0$ siège

Liste C : $3/5,375 = 0$ siège

Liste D : $3/5,375 = 0$ siège

Les 2 sièges non pourvus sont attribués aux plus forts restes :

Liste A : $33 - (6 \times 5,375) = 0,75$

Liste B : $4 - (0 \times 5,375) = 4$

Liste C : $3 - (0 \times 5,375) = 3$

Liste D : $3 - (0 \times 5,375) = 3$

Compte tenu d'une égalité de reste entre la liste Malouin je suis et la liste Voies Communes Saint-Malo, le dernier siège est attribué au plus âgé des candidats, soit à la liste Voies Communes Saint-Malo.

Répartition des sièges :

Liste Majorité municipale : 6 sièges

Liste Nouveau Cap cité Audacieuse & Participative ! : 1 siège

Liste Malouin je suis : 0 siège

Liste Voies communes Saint-Malo : 1 siège

Sont déclarés élus :

- Mme Pierrette TRONEL
- Mme Marie BURGALETA-BOUVIER

- M. Guillaume PERRIN
- Mme Pascale ESNEU-MAHEU
- Mme Caroline CRANCE
- Mme Céline DRENO
- M. Pascal DREANO-DELALE
- M. Alain GUILLARD

Ce point n'appelle pas d'observation(s), ni de débat(s).

- = - = - = -

- 5 - Constitution des commissions municipales permanentes en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Gilles LURTON rapporte la délibération.

M. Gilles LURTON :

Est ce qu'il y a des questions ? Oui, Mme DUTHION, je vous en prie.

Mme Emily DUTHION :

Nous nous demandions, au vu de l'importance du sujet par rapport au logement, pourquoi il n'y a pas de proposition de commission permanente sur cette thématique Logement. On sait bien que c'est une compétence de Saint-Malo Agglomération, certes, mais étant donné que c'est un sujet prégnant, on se posait cette question.

M. Gilles LURTON :

C'est un sujet effectivement très important, dans lequel la ville centre est particulièrement concernée. Mais le logement est une compétence de Saint-Malo Agglomération et n'est plus une compétence de la Ville de Saint-Malo. Je ne peux pas créer une commission sur le logement.

Mais vous verrez que, à Saint-Malo Agglomération, la commission Logement est très pointue et s'occupe beaucoup du logement, notamment à Saint-Malo. Si la ville centre ne crée pas suffisamment de logements, évidemment la dynamique ne suivra pas. C'est vraiment un sujet qui est très bien pris en main par l'agglomération et par la vice-présidente qui s'en occupe à l'agglomération. Comme pour l'économie, je ne peux pas créer de commission Economie. Il n'y a plus de compétence économie à la Ville de Saint-Malo, la compétence a été transférée.

Mme LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Bonjour à toutes et tous, Bonjour Monsieur le Maire. J'ai bien compris qu'il y a des titulaires mais il n'y a pas de suppléant sur ces commissions, c'est cela ? La représentativité, donc un peu disproportionnée. Que l'on ait deux, trois ou cinq élus, finalement, on a un représentant. Je voulais vous entendre là-dessus.

M. Gilles LURTON :

Il y avait auparavant dix membres par commission. C'était le nombre qui avait été fixé sous la précédente mandature. Nous sommes sur une nouvelle mandature et j'ai proposé, dans un souci de faire en sorte que tout le conseil municipal puisse être représenté dans les commissions, parce que pour moi, c'est vraiment là où se fait le travail, de passer à onze membres. Ce qui fait que sur un résultat, un vote proportionnel comme celui auquel nous venons de procéder, cela permet, de mon point de vue, à toutes les minorités d'être représentées dans les commissions. C'est un choix que j'ai proposé au conseil d'adjoints qui l'a accepté et c'est ce qui a motivé ma décision. On pourrait redescendre, mais cela ferait encore moins.

Mme Carole LE BECHEC :

L'idée, c'était plutôt de monter le nombre.

M. Gilles LURTON :

Il aurait fallu monter très haut et je ne suis plus sûr d'avoir assez de conseillers municipaux pour occuper leur place dans les commissions. Vous allez avoir deux ou trois, parfois quatre commissions à la Ville de Saint-Malo, vous allez avoir les commissions à Saint-Malo Agglomération. C'est quand même quelque chose qui est très prenant. Moi, je préfère assurer la présence dans les commissions plutôt que de faire des commissions trop importantes et qui feraient en sorte que finalement on s'apercevrait très vite, comme c'est d'ailleurs malheureusement trop souvent le cas, que les élus ne peuvent pas siéger. La décision qui m'a semblée, mais c'est mon avis, il peut ne pas être partagée, être la plus juste pour que chacune et chacun dans ce conseil puisse travailler, c'est de mettre 11 membres.

Ce point n'appelant pas d'autres observations, la délibération est mise aux votes.

- - - - -

Questions de la liste : GROUPE NOUVEAU CAP CITE AUDACIEUSE ET PARTICIPATIVE

Question n 1 : Atsem préavis de grève

M. Gilles LURTON :

Conformément au règlement de notre assemblée, 48 h avant le conseil municipal, quatre questions du groupe Nouveau Cap, cité audacieuse et participative :

Une première question concerne le préavis de grève qui a été déposé par les assistantes territoriales spécialisées des écoles maternelles.

Je vous invite, à présenter votre question et puis nous y répondrons ensuite.

Mme Solenn HALLOU :

Je vous remercie. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les élus, un préavis de grève a été déposé du 2 au 30 avril et concerne les agents des écoles de la Ville et du CCAS de Saint-Malo. Nous avons compris que les revendications de ces agents, en particulier les ATSEM, portaient sur la titularisation des agents contractuels, sur la reconnaissance de leurs missions et la pénibilité de leur métier, sur la demande de concertation et de formation concernant les missions d'encadrement en centre de loisirs et sur les horaires de travail.

Considérant que leurs missions sont essentielles et qu'elles ne peuvent se faire convenablement que dans des conditions de travail acceptables, nous tenons déjà à soutenir leur mouvement. Nous souhaitons connaître votre position sur le dépôt de préavis de grève et sur ces revendications. Quelles réponses vont être apportées ? Quelles méthodes de dialogue ? Quelles seront les mesures appliquées pour que le service public soit assuré ? Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. J'invite Monsieur LAMBERT, Adjoint au Personnel, à répondre à cette question.

M. Frédéric LAMBERT :

Bonsoir à toutes et à tous. Chère collègue, je vous remercie d'avoir posé cette question qui va nous permettre de faire le point sur le mouvement en cours, d'exposer notre méthode, comme vous le dites, il y en a une, vous verrez, et puis d'explorer certaines réponses, éventuellement dans la concertation. Ce serait important de le dire et d'apporter aussi certaines précisions supplémentaires.

Comme vous le savez, la collectivité a pris acte du préavis de grève déposé en fin de semaine dernière à l'initiative de la CGT et rejoint par deux autres organisations syndicales de notre collectivité. La collectivité a réagi rapidement en organisant dès le 31 mars, c'est-à-dire mardi, une réunion de concertation avec les organisations syndicales, des représentants des agents, bien évidemment en présence d'élus de la Direction Générale des Services, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de l'Education.

Cette réactivité témoigne, il faut le dire, de la volonté d'engager de notre part, immédiatement et donc sans délai, un dialogue constructif. Je dois dire que nous regrettons néanmoins la forme et la temporalité du mouvement. Pourquoi ? Parce que le délai très court entre l'appel à la grève et sa mise en œuvre a réduit les marges de discussion en amont.

Alors, en l'état, quelques précisions : la grève des ATSEM, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, et des agents techniques des écoles n'a pas eu d'incidence, il faut le noter, sur l'accueil des enfants en classe. En revanche, elle a provoqué la fermeture de 11 restaurants scolaires ce jeudi, ainsi qu'un accueil périscolaire. Les revendications exprimées portent principalement sur les conditions de travail, la charge de l'activité, le périmètre des missions des ATSEM, ainsi que sur un autre point essentiel, la reconnaissance de leur métier. Ces sujets sont parfaitement légitimes, bien sûr, et doivent être abordés avec toute l'attention nécessaire, ce à quoi nous nous attachons bien évidemment.

Il faut savoir que le métier d'ATSEM connaît une évolution importante, je dirais même profonde. Les agents sont aujourd'hui confrontés à une nouvelle réalité. Quelques explications à cet égard :

- L'accueil d'enfants de moins de trois ans,
- L'augmentation du nombre de prises en charge d'enfants qui nécessitent des besoins spécifiques en particulier et qui sont en situation de handicap,
- L'augmentation également aussi d'activités dans le domaine périscolaire et les centres de loisirs.

Cette évolution impose que nous adaptions notre organisation, les conditions d'exercice des missions des agents concernés ce que nous mettons en œuvre.

Notre responsabilité en tant que collectivité territoriale est double : garantir la continuité du service public, vous en parlez dans votre question, pour les familles Malouines, c'est évident, tout en instaurant bien sûr un dialogue sincère, un dialogue que nous voulons constructif avec les agents concernés afin de trouver un juste équilibre et la conciliation entre plusieurs exigences. C'est dans cet esprit que se sont tenus les échanges d'avant-hier.

Afin d'apporter des réponses concrètes et de progresser, c'est important aussi, de manière structurée sur les revendications, nous avons d'ores et déjà ensemble, acté la mise en place d'un cadre de travail opérationnel. Dans un premier temps, une instance technique qui regroupera les services DRH ainsi que les représentantes des ATSEM en cours de désignation, se réunira le 7 avril afin d'élaborer un diagnostic partagé. Ce travail initial viendra alimenter dans un second temps un comité de pilotage qui réunira cette fois les organisations syndicales et les élus. Notre objectif est clair, il s'agit de faire émerger des propositions, nous insistons sur ce point, concrètes et aboutir, la temporalité est importante, à un plan d'action avant l'été c'est-à-dire pour la rentrée prochaine.

Il me semble utile de préciser, en l'occurrence, que cette démarche s'intègre dans un travail beaucoup plus large, engagé depuis plusieurs mois, un travail de réflexion sur l'organisation de la Direction de l'Education, un travail qui associe l'ensemble des professionnels concernés, je parlais des ATSEM, mais il y a aussi les agents techniques, bien évidemment, les animateurs, les agents administratifs. L'enjeu consiste donc à construire des solutions concertées, respectueuses également des contraintes de chacun, avec une ambition commune, améliorer concrètement le quotidien des agents et la qualité du service public offert aux familles, aux enfants et aux enseignants. De toute évidence, la conciliation entre ces deux exigences est essentielle.

Ce midi, une trentaine d'ATSEM ont manifesté dans la cour du château à l'appel de deux organisations syndicales. M. Le Maire a reçu dans son bureau leur délégation, laquelle a pu confirmer ses préoccupations ainsi que, je vous le dis, sa satisfaction à l'égard de la méthode que nous proposons et qui a été donc validée en concertation avec les représentants et les agents, satisfaction à l'égard aussi du calendrier qui est proposé aussi.

Dans le même temps, il faut insister sur ce point, la collectivité insiste également et entend réaffirmer son engagement constant et déterminé en faveur de l'ensemble de ces agents et le dialogue social auquel notre municipalité, notre collectivité y est profondément attachée, s'inscrit dans la durée et repose sur des bases solides.

Permettez-moi d'ajouter qu'au cours du précédent mandat, sur 187 dossiers et soyons précis, qui ont été présentés au Comité Social Territorial, 184 ont recueilli un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel, ce qui illustre un travail régulier, un travail à mon sens constructif aussi et surtout partagé en fait.

Par ailleurs, je tiens à rappeler, de concert avec mon collègue Jean Virgile CRANCE qui m'a précédé dans cette charge d'Adjoint aux Richesses Humaines, comme vous le savez, qui a œuvré et a porté avec succès l'ensemble de ces dossiers, permettez-moi de rappeler les efforts significatifs accomplis depuis 2020, parmi lesquels je retiendrai, la liste est longue, la refonte du régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour une enveloppe annuelle supplémentaire de 550 000 €, le renforcement des moyens consacrés aux agents contractuels à hauteur de 2 millions d'euros, la participation à la couverture santé et prévoyance avec un contrat reconnu comme étant l'un des plus favorables à l'échelle nationale, le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant global de 560 000 € environ et enfin, le diagnostic sur les risques psychosociaux, auxquels nous sommes bien évidemment très sensibles, accompagnés d'un plan d'action efficace. Cet engagement se concrétise également par une politique volontariste, puisque c'est une des revendications, des déprécarisations avec, tout au long du mandat précédent, 166 agents concernés à l'échelle de notre collectivité, dont, puisque nous en parlons, 23 au sein de la Direction Education Jeunesse. Ces initiatives traduisent donc une volonté constante d'améliorer les conditions d'emploi, nous en avons parlé, de reconnaissance, c'est essentiel, je le répète, des agents, tout en ayant pleinement conscience qu'elles ne peuvent être satisfaites à ce jour en tout cas, l'ensemble évidemment de ces revendications face aux difficultés rencontrées sur le terrain. C'est dans un esprit de responsabilité, de dialogue, d'action que la collectivité est résolue à poursuivre le travail engagé dont je vous ai parlé afin d'apporter les réponses les plus justes, les plus équilibrées, les plus concertées et surtout également les plus pérennes et durables.

Mme Solenn HALLOU :

Excusez-moi.

M. Gilles LURTON :

Vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Solenn HALLOU :

Brièvement, qu'en est-il du mouvement de grève depuis cette rencontre ?

M. Frédéric LAMBERT :

Le mouvement de grève se poursuit, mais de façon limitée. Nous étions à 11 à ce jour, d'après les informations que j'ai pu obtenir. 11 écoles concernées sur quatorze en ce qui concerne la restauration, vous avez bien compris. Nous en serions à 6 en fait, il ne touche

plus les crèches. Comme je l'ai dit, les écoles restent ouvertes. Si vous voulez plus de précisions, le chiffre exact c'est 108 agents qui ont fait grève à l'échelle des 1 200 agents, le chiffre que compte notre collectivité.

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, M. LAMBERT pour cette réponse extrêmement précise.

Question n 2 : Mesures et impacts du cadmium sur le territoire malouin

M. Gilles LURTON :

J'ai reçu une deuxième question du groupe Nouveau CAP citée audacieuse et participative envoyée dans les délais réglementaires sur les mesures et l'impact du cadmium sur le territoire malouin. Je vais vous laisser présenter votre question.

Mme Emily DUTHION :

Différents motifs pour cette question à l'échelle de la France, ce qui exhorte le gouvernement à agir à la source en abaissant dès que possible les valeurs limites en cadmium dans les matières fertilisantes. A l'échelle régionale Loire-Bretagne, les suivis qui montrent que quelques secteurs dont la zone Rance Baie de Saint Malo est identifiée comme sensible mais sans tendance réellement caractérisée faute de chroniques longues et publiques sur ce métal spécifique. Sur Saint Malo, nous sommes particulièrement concernés avec les phosphates qui arrivent du Maroc et d'Algérie et qui se retrouvent dans nos sols et nos aliments et particulièrement dans les zones légumières de plein champ. Dans le port de Saint Malo, les analyses de la Direction Départementale Terre et Maritime ont mis en évidence du cadmium dans les sédiments. C'est même le seul port breton où il apparaît signalé en rouge sur la carte des métaux lourds. D'où nos quatre questions : Existe-t-il des signaux de contamination au cadmium qui justifient une vigilance locale à Saint Malo ? Une communication synthétique publique qui qualifierait clairement le niveau d'exposition de la population malouine au cadmium faible, modérée, élevée, pourrait-elle être diffusée ? Dans le cadre de la gestion des risques, nous demandons à la Ville de Saint Malo s'il existe ou s'il peut être mis à disposition des résultats détaillés des métaux lourds dans les sédiments et, si possible dans l'air autour des installations industrielles malouines. Et enfin, dernière question fort des résultats et des évolutions constatées par rapport à nos trois premières questions, quelles seront les actions préventives sanitaires que la majorité municipale compte mettre en place ou insister auprès des acteurs de cette contamination, tels que les importateurs de phosphates ?

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup, Madame. Je vais donner la parole à Mme Céline ROCHE, Adjointe à l'Ecologie Urbaine, Transition, Protection animale et Commande Publique.

Mme Céline ROCHE :

Monsieur le Maire, bonsoir à tous, merci pour cette question. Je vous confirme, l'enjeu de santé publique lié à la gestion du cadmium est en effet préoccupant puisqu'il s'agit d'un

cancérogène pour l'homme. Compte tenu de la présence de production d'engrais phosphatés sur la commune, ce sujet a ainsi été abordé dans le cadre des échanges du comité de suivi de qualité de l'air.

Les médecins de la Communauté Professionnel Territoriale de Santé (CPTS) ont d'ores et déjà commencé des investigations. Le périmètre du port a été ciblé comme prioritaire dans la mesure où le phosphate y est déchargé et où les dockers pourraient être exposés. En périphérie du port, la Ville et la Région ont donné leur accord à la CPTS pour qu'ils puissent réaliser à leur demande, des analyses de terre sur dix sites.

Les résultats ne sont pas encore connus. Ces résultats devraient donner une première idée de la présence de cadmium dans le sol. En termes de données, la Région pilote un groupe de travail dédié à la qualité de l'eau dans le bassin Bouvet, dont les sédiments sont à priori contaminés par différents métaux lourds. Un système de suivi de mesure de la qualité de l'eau est également mis en place avec un suivi spécifique des métaux lourds dont le cadmium.

La Région réalise ainsi des analyses sur des organismes vivants. Sur l'enjeu bactériologique, je pense que ce sont les moules. Un suivi du cadmium pourrait être donc intéressant à y ajouter. Cela pourrait être complémentaire des analyses projetées par la CPTS des araignées de mer dans le bassin Bouvet en vue d'être comparé à celles en Rance. La Région devrait donc disposer de jeux de données qu'elle pourrait partager pour nourrir le diagnostic à l'échelle du port.

Enfin, s'agissant du cadmium présent dans l'air, Air Breiz nous a communiqué les données suivantes : le cadmium fait partie des métaux lourds dans les PM10, dont le suivi est réglementaire en France, comme le plomb, l'arsenic et le nickel. Des mesures sont réalisées en Bretagne au niveau des sites du Thabor à Rennes et Roscoff en Centre Bretagne. Il n'y a pas de mesure réalisée par Air Breizh à Saint-Malo pour le moment.

Cependant, dans le cadre de l'évaluation préliminaire pour l'installation d'une nouvelle station de mesure trafic qui débutera l'année prochaine, des mesures en métaux lourds dans les PM10 vont être réalisées, dont le cadmium. La volonté de transparence auprès des citoyens est partagée par la Ville, à l'instar de ce qui a été mis en place pour la qualité de l'air. Il semble nécessaire de réunir au préalable l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par la Région et l'ARS, pour partager les connaissances et identifier les investigations complémentaires à mener sur la base de données consolidées de l'état des lieux des actions seraient à identifier et à mener.

La municipalité fera sa part en fonction de ses capacités d'action, en articulation avec les autres acteurs dans leur périmètre de compétence : la Région en tant qu'autorité portuaire et en lien avec les industriels du port, l'ARS certainement eu égard aussi aux enjeux de santé publique et de protection des travailleurs. Et je laisserai Monsieur le Maire me compléter s'il le souhaite puisqu'il suit avec une vive attention ces sujets aussi.

M. Gilles LURTON :

Oui, je compléterai après la troisième question. On va vous laisser poser la troisième question que vous nous avez adressée, toujours dans le délai de 48 h qui concerne les épisodes de pollution de l'air et la création d'une commission extra-municipale. Je vous propose de présenter votre question et Mme Roche y répondra ensuite et je compléterai à ce moment-là la réponse.

Question n 3 : Episodes de pollution de l'air commission extra-municipale

Mme Carole LE BECHEC :

Je vais la présenter. Cette question est relative à la pollution de l'air. Deux épisodes récents de pollution de l'air ont été constatés, le premier entre le 3 et le 6 mars 2026, une pollution annoncée comme venant du sable du Sahara. Pendant cette période, le capteur situé dans le cimetière de Rocabey d'Air Breiz a enregistré des pics simultanés d'ammoniac jusqu'à 344 microgrammes par mètre cube et de particules fines PM2-5 jusqu'à 40 et PM10 jusqu'à 111.

Spécificité de ce pic le plus élevé de Bretagne, il survient en deuxième partie de nuit par vent faible d'Est, Sud-Est et sans pic de dioxyde d'azote qui aurait été le témoin de la pollution liée au trafic. Entre le 20 et 24 mars, deuxième épisode, une forte pollution de l'air a été constatée par Air Breizh.

Je cite un article de Ouest-France : « *La qualité de l'air se dégrade actuellement en Bretagne avec une hausse des concentrations en particules fines dans l'atmosphère a indiqué Air Breizh. Les particules fines PM2-5, issues notamment des activités humaines et transportées par les masses d'air, peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires* ».

D'où nos questions : lorsque des épisodes de pollution de l'air s'annoncent, il est nécessaire de ne pas surexposer la population malouine.

Votre expression pendant la campagne électorale récente, M. le Maire, je le souligne, en cas de pic de pollution, un dialogue renforcé sera engagé avec les entreprises les plus émettrices afin qu'elles réduisent temporairement leurs activités les plus polluantes lorsque la situation l'exige, ce que vous avez écrit.

La récurrence des épisodes de pollution montre que ce dialogue aurait tout intérêt à être continu et élargi entre élus, acteurs économiques, CPTS, Sous-Préfecture, acteurs portuaires, Air Breizh, associations environnementales.

Sous quelle forme, allez-vous l'organiser ? Il nous semble que cela pourrait être sous forme d'une commission extra-municipale. Comment s'assurer, en cas de pic avéré, d'une mise en œuvre des prescriptions proposées par cette instance ? Cela pourrait-il faire l'objet d'un engagement écrit de la part des partenaires ?

M. Gilles LURTON :

Merci beaucoup. Je laisse la parole à Mme ROCHE et je compléterai si nécessaire après.

Mme Céline ROCHE :

Merci pour votre question. La santé des citoyens dont la qualité de l'air, est bien sûr au cœur des priorités de la Ville et du maire. Le sujet de la qualité de l'air, par contre, il est complexe et il est multi-acteurs. C'est son impact sur la santé qui nous intéresse. Et effectivement, l'objectif est de s'assurer que nos concitoyens ne soient pas exposés à une pollution pouvant les impacter.

C'est pourquoi, lors du dernier mandat, il y a eu un travail réalisé entre les professionnels de la santé et de la qualité de l'air. La communauté des médecins locaux cités dans l'exposé a évidemment été associée à cette réflexion. Ces travaux ont mené à la création d'une instance de partage des connaissances autour de cet enjeu et de propositions d'actions pour l'améliorer.

Cette instance regroupe treize partenaires la CPTS, la DREAL, la Sous-Préfecture, l'ARS (Agence Régionale de Santé), Air Breizh, l'ORS (Observatoire Régional de Santé), Ville de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération, Pays et la Région Bretagne. Elle fonctionne sur un format participatif, dans un engagement de confiance. La définition de son fonctionnement a été définie collégialement. Une des premières actions a été de vérifier que la mortalité liée à la qualité de l'air sur le territoire n'est pas plus importante qu'ailleurs.

On a réalisé une EQIS, c'est une évaluation quantitative d'impact sur la santé. Par ailleurs, les professionnels de santé ont mené un travail en lien avec l'Observatoire Régional de Santé et l'Agence Régionale de Santé. Tous ont conclu qu'aujourd'hui il n'y a pas de sur incidence ni du cancer du sein, ni du glioblastome qui est un cancer du cerveau.

Effectivement, il y a eu une sur incidence du cancer du sein entre 2006 et 2016, mais personne n'est aujourd'hui en mesure d'en définir leur origine. Il existe deux types d'expositions. L'exposition chronique au long court et l'exposition aiguë à court terme. Dans les deux cas, les valeurs mesurées à la station urbaine de fond de Saint Malo pour les polluants concernés indiquent que nous sommes en dessous des valeurs fixées par la réglementation européenne et française en cours et à venir en 2030.

Plus précisément, il y a deux seuils de valeur : le seuil d'information et de recommandation et le seuil d'alerte qui entraîne la diffusion de mesures d'urgences pour toute la population. Les valeurs de déclenchement du seuil d'alerte n'ont jamais été atteintes depuis que nous avons des appareils de mesure. En revanche, des épisodes persistants (dépassement du seuil d'information et de recommandation pendant deux jours consécutifs) ont entraîné la diffusion de mesures d'urgence pour toute la population.

Pour améliorer la connaissance de la qualité de l'air, de nouveaux capteurs ont été installés. Ils ont été financés par SMA à un tiers, par la Région à un tiers et l'Etat à un tiers dans la station urbaine de fond de Rocabey. Après les particules PM10 et PM2-5, un capteur d'ammoniaque a été installé en juillet 2024. Les données sont disponibles en temps réel sur le site Air Breizh, il n'y a rien à cacher. Il y a également des raccourcis sur le site de la Ville et sur l'application Le Lien Malouin. L'installation d'un capteur d'ammoniac a été réalisée dans un souci de doter le territoire d'un outil supplémentaire afin de mieux comprendre nos spécificités et notamment les pics réguliers nocturnes qui sont liés à une source locale industrielle.

Rappelons que l'ammoniac n'est pas un polluant réglementé. Néanmoins, c'est un précurseur de particules fines et donc un paramètre important à suivre. Pour rappel, c'est la préfecture qui a en charge le suivi des installations classées et le pouvoir du maire est réduit. Cependant, fort des éléments techniques et sur le long cours obtenus grâce aux capteurs et aux études menées, la Ville confirme son souhait d'engager un dialogue renforcé avec les entreprises les plus émettrices afin qu'elles réduisent temporairement leurs activités les plus polluantes lorsque la situation l'exige.

Ce souhait de transparence vis-à-vis de la population a toujours été primordial. Outre l'installation du comité de suivi, des informations pédagogiques sont régulièrement communiquées au grand public. Il y a eu des conférences, des micro-trottoirs, des capsules vidéo. Tout est en ligne et accessible sur le site internet de l'agglomération. Cette dynamique sera poursuivie sur le nouveau mandat et le comité de suivi sera élargi et transformé en commission extra-municipale. Je vous remercie.

M. Gilles LURTON :

Si je peux me permettre quelques éléments supplémentaires. Céline a très bien décrit à l'instant tout ce qui avait été fait sous le précédent mandat et cela correspondait à un engagement que nous avons pris en 2020 : créer les instances nécessaires à démystifier ces sujets auprès de la population et rendre le plus transparent possible ces sujets auprès de la population.

S'il y a un problème, nous n'avons aucune raison de le cacher. Il doit être dit, il doit être avoué. Nous avons par contre la responsabilité de chercher les solutions pour que ce type de problème ne se produise plus. Nous avons constitué ce comité de pilotage composé d'acteurs venant de tout horizon. Je me rappelle que la DREAL nous avait fait savoir dès 2023 au moment de la création, que la démarche entreprise par Saint-Malo Agglomération à l'époque était exemplaire dans le domaine.

Nous avons doté la Ville de capteurs supplémentaires. Céline a parlé du capteur d'ammoniac à l'Agglomération. Air Breizh a acquis des capteurs mobiles avec l'aide financière à la fois de la Ville de Saint-Malo, de la Région et de l'Agglomération. Vous en avez actuellement un qui est installé boulevard des Tallard, juste en face de l'ancienne école d'infirmière, parce qu'on nous a dit que les capteurs de Rocabey ne sont pas forcément bien placés quand les vents soufflent dans un sens, et il faudrait des capteurs à d'autres endroits de la ville, donc nous avons acquis ces capteurs et nous avons tout mis en œuvre pour rendre les choses le plus transparent possible.

Aujourd'hui, nous affirmons notre volonté d'aller encore plus loin et nous devons tout faire pour faire en sorte que notre ville, notre agglomération, je dirais notre territoire tout entier, soit en dessous des normes de l'OMS, telles qu'elles seront définies à partir de 2030 et pour ça, nous avons encore des efforts à réaliser. Je confirme ma volonté d'entamer des discussions avec les entreprises pour voir quel est le meilleur moyen quand un pic nous est annoncé, comme nous en avons eu pendant le mois précédent, ils nous sont annoncés par le Préfet, de faire en sorte que les éléments ne viennent pas se cumuler à l'origine de ce pic et le faire monter trop haut.

Je confirme cette volonté de mettre toutes les actions que nous pouvons mettre en place pour faire en sorte que nous ne connaissions plus ce genre de pic. Oui, la volonté est de transformer le COPIL, de l'élargir. Je ne parlerai pas de commission extra-municipale, je parlerais de commissions extra-communautaires parce qu'à mon avis, c'est au niveau de l'agglomération que doit être traité ce sujet.

Cela a très bien fonctionné pendant le précédent mandat. Il nous faut maintenant trouver les termes de notre organisation et je n'ai aucun doute que nous les trouverons. Nous avons la chance dans nos services, que ce soit à la Ville de Saint Malo, que ce soit à l'Agglomération, que ce soit au Pays de Saint Malo, d'être entourés de personnes extrêmement compétentes dans ce domaine et des personnes surtout qui, sur ces sujets-là, ont appris à travailler complètement ensemble. C'est-à-dire qu'il n'y a plus la ville, il n'y a plus l'agglomération, il n'y a plus le pays, il y a des personnes qui travaillent vraiment ensemble sur le sujet pour nous préparer les dossiers et faire en sorte que nous puissions avancer sur ces sujets. Oui, la volonté est là. Je proposerai au Conseil Communautaire la création d'une commission extra-communautaire dès que le moment sera venu, le plus rapidement possible en tout cas.

Et puis, puisque vous parlez de commissions extra-municipales, cela me donne l'occasion de vous dire que nous allons créer une commission extra-municipale sur les mobilités douces, parce que je pense important que ce sujet soit travaillé avec tous les partenaires intéressés par les mobilités douces. Nous allons renouveler la commission extra-municipale sur l'Intra-Muros et l'élargir si c'est nécessaire.

Nous allons renouveler la commission extra-municipale, qui a mal fonctionné pendant le précédent mandat, la commission municipale Patrimoine et nous allons lui ajouter le titre « Ville d'Art et d'Histoire ». Pour ce qui concerne la commission accessibilité, elle est de droit, donc nous n'avons pas besoin de la créer en commission extra-municipale. Cette liste n'est pas exhaustive. Au fur et à mesure de l'avancée du mandat, au fur et à mesure du travail que vous ferez dans les commissions, en fonction des réflexions que vous aurez sur un sujet qui dépasse un peu le cadre strict de la commission. Il faudra sortir du cadre tout simplement et trouver les meilleures solutions pour traiter le sujet avec toutes les personnes qui peuvent nous apporter quelque chose dans le domaine concerné. Voilà ce que je voulais dire en complément des propos de Mme ROCHE.

Monsieur GUILLARD.

M. Alain GUILLARD :

J'aurai aimé rebondir, pas de commentaire sur l'action de la commune, juste poser une question puisque vous pensez élargir cette fonction de communication et de concertation. Il y a dans cette ville des gens que je nomme des lanceurs d'alerte qui travaillent sur cette question depuis douze ans, sans qui peut être que les choses auraient été un peu moins vite, même si douze ans c'est très long. J'aimerais savoir si dans ces commissions, vous les intégrez.

M. Gilles LURTON :

Pour le moment, je n'ai pas suffisamment avancé sur le sujet pour pouvoir répondre à cette question. Une commission extra-municipale est très strictement définie. Il y a les représentants des citoyens et il y a les élus en nombre identique.

M. Alain GUILLARD :

La question est posée.

M. Gilles LURTON :

Je prends note de votre observation. Mme LE BECHEC.

Mme Carole LE BECHEC :

Dans ce même ordre d'idée, je pense que les associations environnementales comme Eau et Rivières de Bretagne notamment, qui ont beaucoup travaillé sur le sujet et aussi les médecins, pourraient être invités.

M. Gilles LURTON :

Les médecins en font déjà partie à travers la CPTS et Eau et Rivières de Bretagne, ils étaient présents aux réunions, mais moi je n'y vois pas d'inconvénient. J'ai toujours travaillé de façon intelligente avec Eau et Rivière de Bretagne et je les vois au comité de suivi du site de la TIMAC par exemple, ils sont représentés. Mais à mon avis nous verrons cela en fonction de la façon avec laquelle nous définirons les commissions extra-municipales. Mais la volonté est là.

Question n 4 : Projet des Nielles incidences limite de rivage

J'ai reçu une quatrième question du groupe Nouveau Cap cité audacieuse et participative concernant le projet des Nielles, ses incidences et les limites du rivage. Je vous laisse la parole pour poser votre question.

M. Bruno LE NORMAND :

Bonsoir à tous et à toutes, Il y a une nouvelle décision de justice qui est tombée le 25 mars 2026 dans le cadre du projet de Nielles. C'est la Cour administrative d'appel de Nantes qui a considéré que la vente par le conseil municipal de Saint-Malo des terrains des Nielles au groupe RAULIC est légale. Le projet des Nielles, porté par le groupe RAULIC situé sur la parcelle agissant au 49 avenue John Kennedy est au cœur d'une procédure officielle de constatation de la limite du rivage de la mer engagée par l'Etat.

La limite du rivage sert de référence pour la bande littorale des 100 mètres du code de l'urbanisme, limite entre le domaine public maritime de l'Etat et les propriétés privées ou communales. Cette limite conditionne des servitudes littorales. Voilà nos questions : Le projet de vente des terrains de l'ancien camping des Nielles peut-il réellement avancer dès maintenant ? Après cette décision de justice du 27 mars 2026, est ce qu'il est prudent, Monsieur le Maire, de signer un acte de vente alors qu'une consultation publique est encore prévue du 10 avril au 10 mai 2026 pour déterminer précisément la limite du rivage sur la parcelle concernée ? Comment garantir la validité de cette vente si les limites avec le domaine public maritime restent incertaines ? Et les futures études sur le recul du trait de côte qui est attendu en 2027, est ce qu'elles ne risquent pas de mettre en cause cette délimitation ? Enfin, la signature immédiate de l'acte de vente par vous-même, le maire, ne pourrait-elle pas entraîner des risques juridiques alors même que les analyses techniques sont toujours en cours ? Merci.

M. Gilles LURTON :

Merci. Je donne la parole à M. Maurice BOURRIGAUD, Adjoint à l'urbanisme.

M. Maurice BOURRIGAUD :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour la question. Je vais répondre aux cinq questions.

La première sur le projet de vente. Est ce qu'il peut réellement avancer compte tenu de la décision de justice ? Je suppose que vous faites allusion à la possibilité d'un recours et notamment d'un recours en cassation devant le Conseil d'Etat.

Cette hypothèse elle est envisageable et envisagée puisque le délai de deux mois court à compter de la notification qui arrêtera ce délai au 27 mai. Notre analyse est très simple puisque pour un recours en cassation, il faut une admission du recours avant étude du fond. Notre hypothèse de travail aujourd'hui, c'est que le recours ne serait pas admis parce que cela manquerait d'élément de fond pour mettre en doute la légalité de la délibération qui porte sur la vente. Sur l'acte de vente, il est toujours possible d'envisager la signature dans les semaines qui suivent. Sur cette question, si c'est la question d'un recours en cassation, notre analyse, c'est que cela a très peu de chance de prospérer.

La deuxième question, c'est est ce qu'il est prudent que Monsieur le Maire signe à l'acte de vente alors que la limite du rivage n'est pas déterminée. Mais la limite du rivage, elle bougera dans les décennies qui viennent et on n'a pas d'anticipation qui nous permette de penser que ce sera très significatif.

De ce point de vue, le Préfet actera une nouvelle limite de rivage. On connaît la méthode. Il s'agit de regarder à marée haute, à marée la plus haute où serait la limite du domaine maritime public. Donc notre analyse, c'est que cela ne remet absolument pas en cause l'économie générale du projet puisque ça toucherait très à la marge et loin des constructions. Ça toucherait cette opération de vente et la délimitation. S'il y avait un recours, il faudrait que les requérants, soit, démontrent qu'ils sont vraiment lésés de façon substantielle pour que leur action puisse prospérer. Là aussi, on doute que cette évolution marginale pourrait impacter, prospérer et remettre en cause un acte de vente.

Votre troisième question, c'est comment garantir la validité de cette vente si la limite avec le domaine public maritime reste incertaine ? Ce type de recours, est sans incidence sur la légalité de la vente. Et d'autant plus que ce n'est pas une condition suspensive à l'acte de vente. La faisabilité du projet, n'est absolument pas tributaire de la délimitation, comme je viens de vous le dire.

On est face à la quatrième question qui est du même ordre puisqu'il concerne les futures études sur le recul du trait de côte attendu en 2027. Est-ce que cela risque de remettre en cause la délimitation ? Alors pour ceux qui connaissent la problématique, cela concerne des zones plutôt avec des matériaux friables et des matériaux qui sont beaucoup plus sensibles que le granit. Ici, à l'aplomb du terrain, on est sur une zone granitique et donc notre analyse, c'est qu'il n'y a quasiment aucune chance qu'à cet endroit, on puisse toucher la limite du trait de côte. Cela sera le cas probablement à la Varde et au Val, mais ce ne sera pas le cas du Minihic. Voilà notre analyse que nous partageons avec le groupe RAULIC.

Votre cinquième question, la signature immédiate de l'acte de vente par le maire ne pourrait-elle pas entraîner des risques juridiques ? Je suis très à l'aise avec cette question. Il y a toujours des risques juridiques dans toute opération. Ces risques juridiques ne nous paraissent pas de nature à remettre en cause la signature dans les prochaines semaines. C'est notre analyse et l'intérêt des parties, dans le respect du droit de toutes les décisions. C'est notre analyse qui ne remet pas en cause la signature dans les toutes prochaines semaines de l'acte de vente.

M. Gilles LURTON :

Merci M. BOURRIGAUD. Un petit point de complément sur ce dossier, j'ai eu l'occasion de m'exprimer en 2018. En 2020, c'était déjà le sujet de la campagne de 2020, la signature du permis de construire en 2018, j'ai toujours dit que nous étions dans un pays de droit. Il y a eu un permis de construire, signé par mon prédécesseur, tout citoyen et cela a été largement fait, a le droit de faire un recours contre ce permis et je trouve cela très bien. Je n'ai pas peur qu'un citoyen vienne me dire : « Je considère qu'il est illégal et je l'attaque. ».

Heureusement que les citoyens ont cette protection-là et donc les recours ont été faits. Ils ont duré longtemps. Nous sommes en 2026. Aujourd'hui, le promoteur du projet a toujours la volonté de réaliser son projet et bénéficie d'une décision de justice qui arrive aujourd'hui au terme de tous les recours qui ont été intentés. Il a le droit de nous dire : « le permis de construire a été signé par la collectivité, je vous demande la mise en application des accords qui ont été conclu entre nous. ». J'ai toujours dit que j'appliquerai les décisions de justice et je considère aujourd'hui que nous sommes au bout de ses décisions. Pour ce qui est des recours, M. BOURRIGAUD l'a très bien dit là-dessus. Je veux être très prudent, mais je considère aujourd'hui que, vis-à-vis du pétitionnaire, nous sommes au bout des décisions de justice et que le rôle de la collectivité est de maintenant appliquer les conclusions de ces décisions de justice.

Les prochains conseils municipaux, on en aura un le 30 avril pour la désignation des commissions et autres.

Mais nous aurons dans les deux mois qui suivent, un grand nombre de délibérations à passer et nous nous interrogeons sur le fait de savoir si nous n'aurons pas besoin d'un conseil municipal supplémentaire à la fin du mois de mai, auquel cas nous envisagerons, mais je vous le dis encore avec des points d'interrogation, la date du jeudi 28 mai pour un premier conseil municipal et la date au cours duquel nous voterions le compte administratif et la date du jeudi 2 juillet 2026 pour un deuxième conseil municipal.

Si nous n'arrivons pas à tenir la date du 28 mai, le conseil municipal du 2 juillet devrait être avancé avant le 30 juin, puisque le compte administratif doit être voté avant le 30 juin. C'est pour cela que je mets des points d'interrogation sur les dates. Je n'en suis pas encore sûr. Pour ceux qui siège au conseil communautaire, le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 avril et au cours de ce conseil, nous élirons les instances communautaires.

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée.

- - - - -

La séance est levée à 20 h.

Le 30 avril 2026

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal
de la Ville de Saint-Malo

Séance Publique du 02 avril 2026 tenue à l'Hôtel de Ville à 18h30, en vertu des articles L 2121- 7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Nombre de Conseillers effectivement présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Absents : 1

Quorum : 22

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des rapports aux Conseillers Municipaux : 02 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 02 avril 2026

Date de publication de la séance : 03 avril 2026

Le Président de séance, M. Gilles LURTON, rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 02 avril 2026, ainsi que l'annexe récapitulative des observations éventuelles, complétée le cas échéant par les observations orales formulées ce jour en séance ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal.

M. Gilles LURTON soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président de séance
Gilles LURTON



Le(s) Secrétaire(s)
Maylis LEPINETTE

